

Règlement du jeu « Mon voyage de rêve 2019 »

Organisé par AccorHotels

Article 1 : Société organisatrice

La S.A ACCOR, au capital de 853 553 388 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 602 036 444, dont le Siège Social se trouve au 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux organise du 12 juin à 8h au 10 juillet 2019 à 23H59 sur internet uniquement un jeu-concours, en France et sans obligation d'achat dénommé «Mon voyage de rêve 2019». Ce jeu-concours est en 2 parties et donne droit à 2 dotations dont nous en détaillerons le contenu et les modalités dans ce règlement.

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site, et sur ceux auxquels il permet l'accès, font l'objet d'un droit d'auteur, et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 2 : Modalités de participation

AccorHotels propose du 12 juin à 8h au 10 juillet 2019 à 23H59 sur le site <https://monvoyagedereve2019.opelcah.com> un jeu-concours intitulé «Mon voyage de rêve 2019» pour les clients français AccorHotels, membre ou non-membre du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure sans obligation d'achat. Les personnes éligibles aux lots sont les clients AccorHotels déjà enregistrés dans les bases de données, membres ou non-membres du programme de fidélité Le Club AccorHotels résidant en France métropolitaine.

Sont exclus d'office les personnes de moins de 18 ans, le personnel de la société AccorHotels, le personnel de Comellink Marketing Services.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour participer à ce jeu, il faut :

1. Être majeur et être client AccorHotels possédant ou non un compte membre Le Club

AccorHotels. Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme immédiatement et gratuitement à la fin du jeu-concours pour recevoir leur N° de membre.

- ⇒ Se rendre sur le site internet qui héberge le jeu accessible à l'adresse suivante : <https://monvoyagedereve2019.opelcah.com>
2. Participer au jeu
 3. Accepter les conditions générales du jeu et compléter les informations demandées dans le formulaire : Civilité - Nom - Prénom - Date de naissance - Mobile - Adresse postale complète – Pays - Nombre d'enfants - Email.
 4. Une fois que l'ensemble des informations demandées ont été complétées, alors la participation à la première partie du jeu est validée et donne droit au premier tirage au sort pour gagner un « voyage de rêve ».
 5. Continuer le jeu en répondant à la 2^{ème} partie du questionnaire donne droit à la participation au 2^{ème} jeu-concours « WOJO »

Tous les gagnants (« voyage de rêve » et « WOJO ») seront recontactés sur l'adresse e-mail renseignée dans la base de données AccorHotels et indiquée sur le formulaire de participation. Celle-ci pouvant être modifiée sur l'espace client AccorHotels. Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots.

Les participants sont informés que les données non modifiables telles que nom, prénom et e-mail dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à ne pas les modifier. Toute modification entraîne l'annulation des participations et des lots.

Le règlement complet de l'opération sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à :

*Comellink Marketing Services
121 avenue Malakoff
75016 Paris*

Le jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Telecom.

Seuls les frais de connexion via un modem pourront être remboursés - hors câble (ou fibre optique) et ADSL - sur envoi d'une copie de la facture du fournisseur d'accès. La demande de remboursement devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de fin de l'Opération, par courrier à l'adresse de l'Opération :

*HotelsServices / SMI - Direction Loyalty & CRM
ACC1110 CS20077
82 Rue Henri Farman
92445 Issy les Moulineaux cedex France*

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Le timbre correspondant sera remboursé au tarif lent sur demande faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion, obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

La demande de remboursement de la demande du règlement qui aura été formulée par écrit, devra en être faite concomitamment à ladite demande en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement des frais susvisés est limité à une seule demande par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

L'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays dont les lois et règlements en vigueur interdiraient à ses citoyens de participer à un tel jeu.

Mécanique du jeu-concours :

Le jeu-concours « Mon voyage de rêve », s'organise en 2 parties.

° 1^{ère} partie : Les joueurs sont invités à renseigner leurs préférences voyage selon 3 thématiques (Bien-être / Art & Culture / Lifestyle) et confirmer leur participation en remplissant le formulaire. La dotation permet de gagner un voyage pour 2 personnes lié autant que possible aux préférences renseignées.

° 2^{ème} partie : Celui-ci n'est accessible qu'à la condition d'avoir finalisé la 1^{ère} partie. Les joueurs sont invités à répondre à quelques questions liées à la mobilité et au coworking. Si les joueurs arrivent au bout de ce questionnaire avec pour confirmation que leur participation a bien été prise en compte, alors ils pourront participer à un 2^{ème} tirage au sort pour tenter de gagner un an d'abonnement à Wojo.

2 tirages au sort seront donc organisés dans un délai de 2 mois après la date de fin du jeu-concours :

L'un pour gagner un voyage et l'autre un abonnement Wojo.

Conditions de la dotation « voyage de rêve »

Cette dotation comprend :

- 2 nuits maximum dans un hôtel 4 ou 5 étoiles du groupe AccorHotels avec petit déjeuner compris pour 2 personnes
- Les titres de transport aller-retour en train ou avion pour 2 personnes (les frais de liaison type taxi ne sont pas inclus)
- Cette dotation ne couvre pas les boissons alcoolisées
- Exclut tous les extras - qui doivent être payés directement à l'hôtel
- Tout coût en sus du montant du coupon doit être payé directement à l'hôtel
- Ce bon n'est pas échangeable contre de l'argent
- Les réservations sont soumises à disponibilité
- Les réservations ne peuvent pas être faites pendant les périodes de forte affluence ou « black-out dates »

Voir dates des « black-out dates » ici :

<https://www.accorhotels.com/fr/leclub/bod.html>

Cette offre est valable jusqu'au 30 avril 2020.

- Ce lot n'est pas cessible et est nominatif. Il ne sera ni échangeable, ni modifiable.

Valeur maximale totale du lot : 2 500 €

Conditions de la dotation « WOJO »

Cette dotation comprend :

- 1 an d'abonnement membership à Wojo
- Valable pour une personne
- Donne accès libre à tous les espaces Wojo Spots
- 10% de réduction sur les consommations
- Place garantie
- Accès à la communauté et à tous les évènements.
- Cet abonnement est nominatif, Il ne sera ni échangeable, ni modifiable.
- L'abonnement est valable 1 an à compter de la notification par e-mail au gagnant du jeu-concours donnant droit à la dotation.

Valeur totale du lot : 118,80€

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, Comellink Marketing Services, le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le site du jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

Article 3 : Attribution des lots ainsi que des tirages au sort

La Société AccorHotels contactera directement les gagnants.

Pour le gagnant du « Voyage de rêve » la Société AccorHotels définira avec lui les dates de séjour souhaitées et le gagnant s'engage à communiquer les coordonnées de l'accompagnant pour la réservation des titres de transports. Le gagnant et son accompagnant devront être titulaires d'une pièce d'identité type carte nationale d'identité ou passeport, selon la destination choisie, en cours de validité à la date du voyage.

Les dates de séjour et titres de transports seront confirmés au gagnant, par e-mail à l'adresse enregistrées dans la base de données AccorHotels, dès lors que l'hôtel et la compagnie aérienne ou ferroviaire auront confirmé les disponibilités sur les dates souhaitées par le gagnant.

Le séjour et les titres de transports sont strictement personnels, ils ne peuvent donc être cédés à une autre personne. Ce séjour ne peut également faire l'objet d'aucun dédommagement si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours après sa désignation par tirage au sort. Ce lot n'est ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable.

Les titres de transport incluent des billets de train et/ou avion au départ de la grande ville

desservie et la plus proche, dans la limite des places disponibles. Ils sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit et sont inéligibles à l'obtention de gain de miles ou de points fidélités sur un quelconque programme de fidélité.

Le « mémo voyage » sera adressé aux gagnants par courrier électronique.

Pour le gagnant de la 2^{ème} partie du jeu-concours « WOJO », la société AccorHotels contactera le gagnant par e-mail.

L'abonnement est valable 1 an à compter de cette notification par e-mail

Pour activer l'abonnement, le gagnant devra envoyer par mail ses nom(s), prénom(s), téléphone et e-mail à support.spot@wojo.com. Il recevra ensuite la confirmation de son compte et devra télécharger l'application Wojo.

L'abonnement est non cessible, non échangeable, non modifiable, ne donnera lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit si celui-ci ne pouvait-être utilisé.

Article 4 : Publicité

Le gagnant autorise gracieusement la société Accor à communiquer son prénom et la première lettre de son nom sur les pages Facebook du groupe AccorHotels ou sur d'autres supports publi-promotionnels liés à cette opération.

Article 5 : Responsabilité des sociétés organisatrices

Ce règlement est déposé auprès du cabinet :

*LEGAHUIS CONSEIL – Huissier de Justice
2 rue du Colombier, BP 11553
45005 ORLEANS Cedex 1*

Ce règlement peut être obtenu pendant toute la durée du jeu, gratuitement, sur simple demande écrite auprès de :

*Comellink Marketing Services
121 avenue Malakoff
75016 Paris*

AccorHotels se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler l'intégralité du jeu-concours donnant droit aux 2 lots « Mon voyage de rêve » et « WOJO » sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par Accor comme rendant impossible l'exécution du jeu concours dans les conditions initialement prévues). Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

AccorHotels rappelle aux participants les caractéristiques et les limites de l'outil Internet et

décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet et plus particulièrement au site du jeu concours.

AccorHotels ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter et jouer au jeu-concours « mon voyage de rêve » du fait de tout défaut technique ou tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau,
- une erreur humaine ou d'origine électrique,
- toute intervention malveillante,
- la liaison téléphonique,
- matériels ou logiciels,
- tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel,
- un cas de force majeure,
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Article 6 : Informations nominatives

Les informations obligatoires collectées dans le formulaire sur le site [...] sont traitées par Accor SA pour enregistrer votre participation au tirage au sort et, le cas échéant, vous attribuer votre lot. Le défaut de réponse dans un champ marqué comme obligatoire rendra impossible l'enregistrement de votre participation au tirage au sort. Le traitement de ces données est nécessaire pour permettre la bonne exécution du tirage au sort. Ces données sont destinées aux équipes habilitées de la société Accor SA et de sa filiale SMI en charge de la gestion et de l'animation du programme de fidélité et de la base de données clients, ainsi qu'aux prestataires qu'elles ont engagés. Sauf disposition législatives ou réglementaires contraires, ces données sont conservées pour la durée nécessaire à l'organisation du tirage au sort.

Les autres informations, facultatives, que vous pourriez communiquer sur le site [...] (préférences de voyage, habitudes de travail, champs facultatifs du formulaire) sont traitées par Accor SA pour la poursuite de son intérêt légitime qui consiste à mieux connaître ses clients afin de mieux les servir et de mieux adapter ses offres. Elles sont traitées et conservées dans les conditions décrites dans la Charte AccorHotels de protection des données des clients.

Pour exercer vos droits (accès aux données, rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement, portabilité des données, définition de directives pour le traitement de vos données après votre mort), merci d'écrire à data.privacy@accor.com. Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des données de AccorHotels en écrivant à [accorhotels.dpo\(at\)accor.com](mailto:accorhotels.dpo(at)accor.com) ou introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 7 : Droit applicable-juridiction

Le présent jeu est soumis au droit français.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Le règlement est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et l'Organisateur chercheront avant tout un règlement amiable. Le Participant peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

Article 8 : Autres principes

La participation à ce jeu implique

1. L'acceptation des conditions d'utilisation du jeu-concours « Mon voyage de rêve » et de la Politique de confidentialité d'Accor.
2. Le présent règlement peut être consulté chez :
Comellink Marketing Services
121 avenue Malakoff
75016 Paris
3. La Politique de confidentialité du groupe Accor peut être consultée sur <http://meetings.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml>

La société AccorHotels décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance de leur lot ou qui pourraient affecter ledit lot.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les données recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à l'Organisateur pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

Chaque Participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : data.privacy@accor.com.